



*Se retrouver, se souvenir, s'entraider*

## **Amicale nationale des fusiliers marins et commandos**

### **Conseil d'administration**

#### **Procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2021**

Le conseil d'administration de l'ANFMC s'est tenu lors du congrès annuel de l'ANFMC, le samedi 29 octobre 2021, à Saint Georges de Didonne (17200). Il a été convoqué par le président national, Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, au centre de vacances de l'IGESA, 37 avenue Paul Roullet.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les remercie de leur participation. La séance est ouverte à 14 h 30.

#### **Participation :**

|                               |            | <b>Présents</b>            | <b>Excusés ou absents</b> |
|-------------------------------|------------|----------------------------|---------------------------|
| <b>Bureau national</b>        | Président  | Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ |                           |
|                               | Secrétaire | Yves GUILMEAU              |                           |
|                               | Trésorier  | Richard LIS                | Excusé                    |
| <b>Présidents de sections</b> | Aquitaine  | Erick POINEAU              |                           |
|                               | Brest      | Antonio CIMINNA            | Excusé                    |
|                               | Est        | Jean-Paul PILLOUD          |                           |
|                               | Lorient    | Sylvain LEULIET,           |                           |
|                               | Paris      | Jean Pierre MONMASSON      |                           |
|                               | Toulon     | Philippe RAGAIN            |                           |
| <b>Invités</b>                | Lorient    | Jean Luc DEPIENNE          |                           |
|                               | Paris      | Roger CHETARD              |                           |
|                               | Brest      | François GOBIN             |                           |

## **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du PV. du C.A. du 27 février 2021.**
- **Interventions des présidents de sections.**
- **Intervention du président national.**
- **Questions diverses et tour de table.**

### **1- PV. du CA du 27 février 2021 :**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2- Interventions des présidents de sections :**

- **AQUITAINE :**

Pas de question.

- **BREST :**

Pas de question.

- **EST :**

#### **Inauguration de la stèle de LUZY (Nièvre).**

La stèle a été inaugurée le 5 septembre, date anniversaire de la libération du village par des fusiliers marins, en 1944, en présence d'une importante délégation de la section EST conduite par son président Jean-Paul PILLOUD, en présence également des autorités municipales et départementales, et du président de la section de Paris, Jean-Pierre MONMASSON

Jean-Marc BERNARD et le président Claude GIBOULOT ayant eu l'initiative du projet, ils en ont suivi la réalisation jusqu'à son terme.

La stèle pérennise le souvenir de ces combattants, en remplacement d'une plaque apposée sur la façade d'un bâtiment voué à la démolition.

#### **Congrès 2022 :**

Le président Jean-Paul PILLOUD indique que le congrès est prévu du jeudi 16 au samedi 18 juin 2022 à BEAUNE, et nous fait part de ses difficultés d'organisation liées à la période électorale.

Le président Paul Henri précise que le jeudi 16 et le vendredi 17, il lui sera très difficile de se libérer. Il demande à Jean-Paul PILLOUD d'étudier une modification de ces dates en les reculant si possible d'une journée, comme cela se fait habituellement.

#### **Fréquence des congrès :**

Jean-Paul PILLOUD pose cette question récurrente : faut-il organiser un congrès annuel ? Après échanges, la question n'est pas tranchée.

Par message diffusé à tous, le 10 novembre 2021, Jean Paul PILLOUD confirme que le congrès 2022 aura lieu à **BEAUNE du 17 au 19 Juin 2022.**

- **LORIENT :**

Pas de question

- **PARIS :**

Un membre de la section de Paris résidant dans le secteur de CAEN a proposé à Jean-Pierre MONMASSON d'y créer une représentation de la section de Paris. Après divers échanges sur le sujet, le conseil valide de cette proposition.

- **TOULON :**

- Comment doit-on récompenser la fidélité à l'amicale les adhérents autres que les membres ?
- Après les divers échanges, il est convenu que la médaille de fidélité associée aux diplômes, récompense le temps passé à l'amicale, qu'elle que soit la qualité de l'adhérent.

### **3-Interventions du président national :**

Le général LEPAGE, par un courrier adressé au président, a souhaité être adhérent de notre amicale. Le conseil donne son accord pour le coopter comme membre associé.

#### **Chancellerie :**

Le président a adressé un courrier au CEMM, ainsi qu'à la DPMM et à l'ONAC (en copies) concernant les modalités d'attribution des décorations dans les ordres nationaux. Il a également adressé un message au CEMA et à la Fédération Maginot concernant, d'une part, la prise en compte des blessures en service dans le cadre de l'attribution de la Médaille militaire et, d'autre part, la prise en compte des niveaux de citations dans les modalités d'attribution des ordres nationaux. Ces courriers sont demeurés sans réponse. Il entend donc relancer son action.

Francis FAUCHART, dont l'action est soulignée et qui en est vivement remercié, a instruit une centaine de dossiers ; 36 dossiers ont obtenu satisfaction.

Il conviendrait de modifier nos statuts afin d'entériner la fonction de chancelier. Le président propose donc de mettre cette question à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Le conseil valide cette proposition.

**Le projet D-Day-Land** est toujours en cours, malgré une forte opposition à sa réalisation. Léon GAUTIER, sollicité pour prendre la présidence d'un comité d'éthique, a réaffirmé sa ferme opposition au projet.

**L'appel à dons** pour l'achat des insignes de grand-croix et de grand-officier de la L.H pour les récipiendaires, messieurs Hubert FAURE et Léon GAUTIER, a permis de collecter 2515€.

Les récipiendaires ayant manifesté leur souhait d'être décorés par le Président de la République, l'achat a été fait par l'Elysée.

L'amicale ne pouvant conserver donc cette somme, le président propose de la répartir de la manière suivante :

- 500€ au musée du 4Cdo de Ouistreham (vœux de monsieur Hubert FAURE).
- 1000€ à l'association « Entraide FUSCO », en soutien à nos blessés.
- 1015€ au musée des fusiliers marins de Lorient.

**La proposition est votée à l'unanimité**

**Port du béret bleu** Un amicaliste a signalé par courrier au président le port indu du béret bleu avec l'insigne FM par un autre amicaliste. Après examen, le président propose que

l'amicaliste concerné, compte tenu des services rendus (puisse légitimement porter le béret bleu avec l'insigne FM des UMD au sein desquelles il a servi.

**La proposition est adoptée par le conseil.**

#### **4-Organisation et fonctionnement de l'amicale :**

Le secrétaire national informe les membres du CA que l'annexe 1 du RI doit être modifiée suite aux changements des membres des bureaux des sections EST, LORIENT, TOULON.

Proposition en sera faite lors de l'assemblée générale.

#### **5-Intervention du trésorier national :**

La part nationale de la cotisation est maintenue à 5€

#### **6 - Questions diverses et tour de table :**

##### **Est :**

Le 20 novembre prochain, lors des cérémonies commémorant la libération de la ville de Belfort, une plaque sera dévoilée en hommage à Jean COUTURIER, membre du 4Cdo, en présence des autorités, de l'ANFMC de l'EST et des anciens marins de Belfort.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt le CA à 15 h 50

Royan, le 24 novembre 2021

Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ  
Président de l'ANFMC

Secrétaire national de l'ANFMC  
Rapporteur de la réunion

Signé Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ

Signé Yves GUILMEAU